

OBJET : COMPTES DE GESTION 2023 - BUDGET PRINCIPAL ET
BUDGETS ANNEXES

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 7 mai 2024 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 14 mai 2024, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20240514-20240514_CCD08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2024
Publication : 21/05/2024



Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, Jocelyne BARRIER, André BARTHELEMY, Pierre BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Sylvain BROSSETTE, Hervé BRU, David BUISSON, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Bertrand DAVAL, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Clément GAUMON, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Alféo GUIOTTO, Agnès GUITAY, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Anne JOUANJAN, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Thierry MISSONNIER, Annie OSTARD, Rambert PALIARD, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Frédéric PUGNET, Robert REGEFFE, Pascal ROCHE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Frédérique SERET, Christian SOULIER, René SUCHET, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Monique REY par Agnès GUITAY, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER

Pouvoirs : Jean-Yves BONNEFOY à Cindy GIARDINA, Stéphanie BOUCHARD à Gérard BAROU, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Christophe BRETON à Thierry GOUBY, Christiane BRUN-JARRY à Sylvie GENE BRIER, Pierre CONTRINO à Catherine DOUBLET, Bernard COUTANSON à Serge GRANJON, Jean-Marc DUFIX à Daniel DUBOST, André GAY à Georges BONCOMPAIN, Martine GRIVILLERS à Jean-Paul FORESTIER, Dominique GUILLIN à René AVRIL, Valérie HALVICK à François FORCHEZ, Yves MARTIN à Thierry HAREUX, Christelle MASSON à Thierry MISSONNIER, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE,

Ghyslaine POYET à Gilbert LORENZI, David SARRY à Pascal ROCHE, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Yannick TOURAND à Alféo GUIOTTO,

Absents : Roland BOST, Patricia CARETTE, Christophe DESTRAS, Flora GAUTIER, Mickaël MIOMANDRE, Gérard PEYCELON, Nicole PINEY, Bernard TRANCHANT

Secrétaire de séance : Robert REGEFFE

| | |
|---|-----|
| Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : | 128 |
| Nombre de membres présents : | 101 |
| Nombre de membres suppléés : | 5 |
| Nombre de pouvoirs : | 19 |
| Nombre de membres absents : | 8 |
| Nombre de votants : | 120 |

Vu l'article L5211-1 et suivants et L5216-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Sous la présidence de Monsieur Olivier JOLY, vice-président en charge des finances,

Après s'être fait présenter les comptes de gestion dressés par Monsieur le Trésorier Principal de Montbrison, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif et du passif, et des états des restes à payer,

- 1) Statuant sur l'exécution des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil communautaire déclare que les comptes de gestion dressés pour l'année 2023 par Monsieur le Trésorier Principal visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les comptes de gestion 2023 du budget général de Loire Forez agglomération et de ses budgets annexes ordures ménagères TEOM, assainissement, eau potable, transports urbains, ateliers partagés, réseau de chaleur et budget annexe des zones économiques.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve les comptes de gestion 2023 du budget général de Loire Forez agglomération et de ses budgets annexes ordures ménagères TEOM, assainissement, eau potable, transports urbains, ateliers partagés, réseau de chaleur et du budget annexe des zones économiques.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 14 mai 2024
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,

